



Paris, le 25 mai 2009

N/Réf : SEC//2009

Monsieur le Préfet,

Le projet de création d'une police d'agglomération compétente sur Paris et la petite couronne est aujourd'hui entré dans sa phase active ; certaines dispositions législatives, visant notamment à modifier l'article 34 de la loi du 2 mars 1982 sont en cours d'élaboration. De même, les projets de décrets relatifs aux compétences interdépartementales des directions et services de la Préfecture de Police sont en cours d'arbitrage.

Le calendrier envisagé pour une mise en œuvre de ce projet au dernier trimestre de cette année nous paraît très ambitieux. Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler au cours de plusieurs de nos entretiens qu'à notre sens, ce projet ne devait pas aboutir à une simple juxtaposition de services territoriaux mais devait au contraire servir de base à une refonte progressive des modes de fonctionnement des directions actives parisiennes allant dans le sens d'une plus grande cohérence et d'une plus grande efficacité des services.

Dans cette logique, notre organisation a, depuis plusieurs mois déjà, engagé une réflexion dans le cadre du « Grand Paris ». Nous souhaitons en effet que, pour les commissaires de police affectés à la fois au sein de la Préfecture de Police et pour ceux affectés dans les départements du Val de Marne, des Hauts de Seine ou de la Seine Saint Denis, demain, ce projet aboutisse à une amélioration significative de leurs conditions d'exercice de leurs missions opérationnelles.

Nous ne pouvons vous cacher que certains de nos collègues, notamment ceux affectés en petite couronne, sont parfois pour le moins dubitatifs quant à cette réforme. Ils craignent d'y perdre certaines de leurs prérogatives et marges de manœuvre sans pour autant disposer en retour des facilités opérationnelles

(notamment en terme de moyens matériels et humains) propres jusqu'à présent aux services de la Préfecture de Police.

Nous entendons donc les rassurer, s'il en était besoin, répondre à leurs interrogations fonctionnelles et les informer régulièrement de l'état d'avancement du projet. Nous voulons également être leur porte-parole vis à vis de vos services pour lever les interrogations et les doutes qui, nécessairement, pourront naître dans la phase préparatoire et les premiers temps de mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Nous souhaitons donc pouvoir, autant que possible, être associés à certains de ces travaux et vous remettre éventuellement des contributions ponctuelles.

De même, très attachés depuis notre création aux prérogatives et au statut des commissaires de police, nous entendons voir ces derniers être placés au cœur de la future architecture de la police d'agglomération parisienne et dotés des prérogatives et du statut de véritable chef de service.

Enfin, nous serons particulièrement attentifs à ce que cette réforme ne conduise une fois de plus à la création de véritables « usines à gaz », voraces en effectifs et en moyens matériels, au détriment de nos collègues de terrain qui, par leur disponibilité et leur motivation contribuent au quotidien aux résultats obtenus dans la lutte contre l'insécurité. En effet, nous soutenons au contraire que cette réforme d'ensemble doit permettre de supprimer certains doublons et contribuer à redonner des moyens humains et matériels aux services territoriaux, aux commissariats d'arrondissement, mais aussi et surtout aux circonscriptions de police de petite couronne.

Sachant votre attachement au positionnement des commissaires de police, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre parfaite considération.

**Le Président**  
**Olivier BOISTEAUX**

**Le Secrétaire National**  
**Jean-Paul MEGRET**

**Monsieur Michel GAUDIN**  
Préfet de Police  
Préfecture de Police  
7 Boulevard du Palais  
75004 PARIS